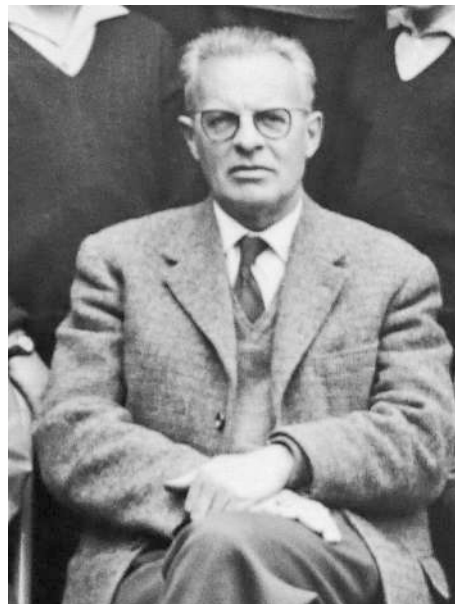


Passeurs de mémoire

Dans certaines familles rennaises, l'écho du procès de 1899 s'est perpétué d'une génération à l'autre, transmission parfois énigmatique quand le message passait directement de grand-mère à petit-fils, ce qui fut le cas pour Charles Lecomte dont Jean-Noël Cloarec nous narre ci-dessous les rapports à "l'Affaire". AT

"En deux mots, car je serai bref"

Charles Lecomte et l'Affaire



Charles Lecomte en 1960-1961
Classe de 1^{ère} M1

Charles Lecomte (1909-1994) enseignait l'histoire depuis 1937-38 dans un lycée qu'il connaissait très bien. Il avait été élève au petit lycée, puis au lycée ; il y fut même maître d'internat à partir de la rentrée 1930 comme en témoigne le vieux registre du "Lycée Impérial" trouvé dans les décombres après les bombardements de 1944. Il habitait avenue Janvier.

Lycée Impérial de Rennes					
Date d'Entrée	Nom & Prénom		Fonctions	Date & Lieu de Naissance	
21 octobre 1930	Robert		Prof. agr. d'histoire		
1 ^{er} octobre 1930	Lecomte	Charles	M. Int. titulaire	19 sept 1909	Rennes

C'était un professeur d'Histoire respecté. Les internes l'appréciaient : c'était grâce à lui qu'ils pouvaient sortir pour aller assister aux séances du "Ciné-Club" qui se tenaient alors au cinéma *Le Celtic*, dans la salle qui avait été la salle de la Maison du peuple. André Héland qui fut un de ces internes, en hypokhâgne en 1956-1957, se souvient avec émotion et reconnaissance de ses présentations de

La Passion de Jeanne d'Arc de Dreyer ou de *Senso* de Visconti qui furent pour beaucoup dans sa vocation de cinéphile. Charles Lecomte savait créer une atmosphère.

Charles parlait beaucoup, et aimait parler. Il débutait souvent avec une formule aussitôt démentie : "En deux mots, car je serai bref !" Parmi les souvenirs qu'il évoquait, il y avait ceux ayant trait au procès de Rennes.

Ses grands-parents s'étaient brouillés au point de ne communiquer que par des billets dans leur propre logement ! La cause ? L'Affaire, bien entendu... Le grand-père qui avait été greffier militaire¹, adoptait le point de vue de l'État-Major, la grand-mère était alsacienne et protestante : elle aussi membre d'un groupe minoritaire, elle défendait bec et ongles son compatriote !

C'est à de multiples reprises que Paul Élard, Pierre le Bourbouac'h, J-N Cloarec avaient reçu ses confidences. André Héland, aussi, qui rappelle qu'en 1984, quand Jean-Denis Bredin était venu donner une conférence au lycée pour présenter son ouvrage (*L'Affaire*, Juillard, 1983), il exposa longuement la situation. Lecomte se souvenait aussi que, très jeune, sa grand-mère le tenait par la main, et devant le Palais du Commerce, lui désignait un vieil homme qui se reposait sur un banc. Ceci s'était reproduit plusieurs fois, et toujours accompagné du commentaire : "Voilà un honnête homme mon petit !"

¹ Effectivement, son grand-père maternel Léon Eugène VASSEUR est qualifié de "sergent à la première section des secrétaires d'État-Major", lorsqu'en 1883, naît la mère de Charles Lecomte, premier enfant issu de son mariage avec Barbe Salomé Elisabeth VIEL.

Le petit Charles, fort impressionné par les imposantes moustaches, n'a compris que plus tard, que ce vieil homme était le colonel Jouaust ! Albert Jouaust (1840-1927), avait présidé le conseil de guerre ; ayant voté l'acquittement, il avait été littéralement mis au ban de la "bonne société" rennaise !

André Héliard a de son côté recueilli une autre anecdote : la grand-mère, lors de promenades allait jusqu'à Maurepas, et en passant devant la maison du Gros-Chêne (disparue depuis) où avait vécu Victor Basch, elle s'écriait : "ici à vécu un saint !" (sic).

Plus tard, dans les années 50, il fut décidé de poser une plaque commémorative dans le petit couloir menant à la porte ouest de la "Salle des Fêtes".

C'est naturellement Charles Lecomte qui rédigea le court texte.

Pierre Le Bourbouac'h racontait ce qui s'ensuivit avec force détails et sa verve coutumière ! Malheureusement, il n'est plus, et on ne peut que résumer. Le texte initial, fourni par Lecomte, comprenait la phrase suivante : "et, par un déni de justice, il fut à nouveau condamné...". Ce qui était la stricte vérité, mais le projet fut soumis aux autorités académiques, qui, timorées, y voyant une source possible de polémique, "rectifièrent" le texte ! La colère de Lecomte, qui se retira sur le champ



Le colonel Jouaust lisant le verdict

de l'opération, fut – paraît-il – homérique ! Et il avait raison ! Sans compter que la référence à la Cour Suprême était totalement incongrue : nous ne sommes pas en Amérique, il s'agissait de la Cour de Cassation !

Plus tard, beaucoup plus tard...

Nous sommes en 1971, après le départ des classes préparatoires, le lycée a perdu son nom, et il est question d'en proposer un autre. Des suggestions diverses, plus ou moins heureuses sont avancées. Le choix pouvait être fort vaste et ceux qui participèrent à ce jeu méconnaissaient le passage en ces lieux de personnalités remarquables

L'hypothétique passage de Descartes au collège était oublié, Bigot de Préameneu n'eût pas de succès, on aurait pu aussi songer à Janvier, maire bâtisseur et républicain et à bien d'autres encore.

Le débat s'enlisait, aucune des propositions ne plaisait au conseil d'administration et quelques-unes, volontairement saugrenues, faisaient tiquer les autorités présentes. Et c'est alors que Lecomte, qui s'était tenu en retrait (attendait-il son heure ?), avança le nom d'Émile-Zola voulant rappeler ainsi le procès de Dreyfus.

La majorité se rangea à cet avis, à sa grande satisfaction.

J-N C



Dans cette salle le 9 septembre 1899
le tribunal militaire condamna
pour la seconde fois
le capitaine Alfred Dreyfus

Le capitaine Alfred Dreyfus fut réhabilité
par la Cour Suprême
le 12 juillet 1906

Charles de Bréon

Grand propriétaire terrien, et profondément catholique, le Cdt Charles de Bréon était un homme extrêmement scrupuleux.

Il fut, avec le colonel Jouaust, président du Conseil de guerre, un des deux juges (sur sept) qui se prononcèrent pour l'innocence de Dreyfus.

Sa carrière en fut brisée.

(Coll. privée - Cliché : J-N C)

